

**SYNDICAT DES APICULTEURS
de GIRONDE & d'AQUITAINE**

Siège social : MAIRIE de Saint Laurent
04 rue du Général de GAULLE
33112 SAINT LAURENT
MEDOC

CCP BORDEAUX 2709 - 47 B



**Syndicat des Apiculteurs
de Gironde et d'Aquitaine**

COTISATION SYNDICALE

ABONNEMENT REVUE

ASSURANCES

ANNEE 2024

Nom : Prénom :

Mobile : Fixe :

Adresse :

Code postal : VILLE :

Adresse e-mail :

J'accepte de recevoir les informations du SAGA par e-mail

Les infos officielles du SAGA et de son Rucher Ecole seront

envoyées avec l'adresse mail : **info@sagapiculture.fr**

Professionnel

Pluriactif

Apiculteur de loisir

Profession :

N° d'apiculteur :

N°SIRET :

Nombre de ruches :

ADHESION (Obligatoire, quel que soit le nombre de ruche)

COTISATION SYNDICALE ANNUELLE au Syndicat national d'Apiculture – SNA 5.50 €

COTISATION SYNDICALE ANNUELLE au SAGA 16.50 €

ABEILLE DE FRANCE

REVUE APICOLE du SNA : ABEILLE DE FRANCE : Abonnement 26, 00 €

ASSURANCES (au choix) & ECO EMBALLAGE – Contribution CITEO

Le nombre de ruches **doit impérativement** correspondre à la déclaration DDPP

Multirisques SNA BRONZE & Eco contribution : 0,30 € xRuches

Multirisques SNA ARGENT & Eco contribution : 1,30 € xRuches

Multirisques SNA OR & Eco contribution : 3,00 € xRuches

Je reconnais être informé de la présence des conditions générales d'assurance consultables sur

le site <https://www.snapiculture.com/assurances-apicoles-2024/> »

Les attestations d'assurance et Eco-contribution CITEO sont téléchargeables dans votre

espace client personnel sur www.apiconnect.fr.

DON au SAGA

Vous pouvez également aider le syndicat par un don complémentaire :

J'ai lu et accepté le règlement intérieur du SAGA (consultable sur sagapiculture.fr ou sur le panneau d'affichage du Rucher Ecole). **Signature :**

TOTAL

Virement bancaire directement sur le compte du SAGA
IBAN : FR76 1330 6000 4023 1274 7639 026
Code BIC : AGRIFRPP833

Chèque Bancaire ou Postal à l'Ordre du SAGA
N° de Chèque :
Banque :

Pour toute questions, n'hésitez pas à contacter le président : contact@sagapiculture.fr / 05 56 59 95 43

Observations :

Adhésion reçue le :

N° d'enregistrement :

**SYNDICAT DES APICULTEURS
de GIRONDE & d'AQUITAINE**

Siège social : MAIRIE de Saint Laurent
04 rue du Général de GAULLE
33112 SAINT LAURENT
MEDOC

CCP BORDEAUX 2709 - 47 B



COTISATION SYNDICALE

ABONNEMENT REVUE

ASSURANCES

ANNEE 2024

Consignes et compréhension du formulaire d'adhésion

ADHESION

Cotisation au SNA : Le SAGA est affilié au SNA qui est le premier syndicat apicole en âge. En 2023, le SNA c'est 23.300 adhérents apiculteurs et 107 structures départementales affiliées, très souvent dotées de ruchers-écoles. Le SNA se bat pour une apiculture durable et pour la défense de l'apiculture de loisir & professionnelle.

Cotisation au SAGA : La cotisation permet aux bénévoles du conseil d'administration d'assurer le bon fonctionnement du syndicat. Elle permet de financer, entre autres, le Rucher Ecole, l'organisation de la Fête de l'Abeille, le Rucher de production qui permet la contribution du SAGA auprès du CCAS de la commune. Elle fiance également l'adhésion du SAGA à la FARNA (Fédération Apicole de la Région Nouvelle Aquitaine), qui regroupe actuellement 7 Syndicats Apicoles de Nouvelle Aquitaine.

ABEILLE DE FRANCE

L'abonnement à la revue du SNA « L'Abeille de France » est un abonnement personnel pour l'année civile (de janvier à décembre 2024). Il vous est envoyé par la poste directement à votre domicile.

Il n'est pas obligatoire mais vivement conseillé ! La revue est aussi consultable à la bibliothèque du SAGA.

ASSURANCES (au choix) & ECO EMBALLAGE – Contribution CITEO

A partir du 01 janvier 2024 et suite à l'application d'une directive européenne, la FARA n'a plus la possibilité de proposer à ses adhérents le contrat groupe GROUPAMA.

Ça signifie aussi que tous les détenteurs de ce contrat souscrit en 2023 auprès de la FARA **ne seront plus assurés à partir du 01 janvier 2024.**

Le SNA a effectué des démarches afin d'être mandataire en assurances et d'être inscrit à l'ORIAS. Notre Syndicat est donc en mesure de proposer des contrats pour l'année 2024, souscrits auprès de GROUPAMA. Le SNA a fait le choix d'inclure l'écocontribution dans ses formules et propose 3 formules à ses adhérents :

Multirisques SNA BRONZE au tarif de 0.30 € / ruche

Responsabilité civile apicole + Défense pénale et Recours + Eco-contribution CITEO –

Multirisques SNA ARGENT au tarif de 1.30 € / ruche

Responsabilité civile apicole + Défense pénale et Recours + Incendie + Tempête + Inondation + Eco-contribution CITEO

Multirisques SNA OR au tarif de 3.00 € / ruche

Responsabilité civile apicole + Défense pénale et Recours + Incendie + Tempête + Inondation + Vol + Détérioration + Eco-contribution CITEO

Pour les atteintes aux biens, la valeur de la ruche complète est fixée à 150 €, celle d'un essaim seul à 100 €. La franchise est de 10 % des dommages, avec un minimum de 0.08 FFB et un maximum de 1 FFB (soit un minimum de 91 € et un maximum de 1137 € au 3^{ème} trimestre 2023).

Les conditions générales d'assurance et tableau des montant de garanties et des franchises sont consultables sur le site <https://www.snapiculture.com/assurances-apicoles-2024/> »

DON au SAGA

Chaque année, vous êtes nombreux à contribuer au fonctionnement du SAGA par vos dons.

Sans les dons en nature ou en heures de bénévolat, la SAGA ne pourrait pas fonctionner !

Sans les dons en numéraires, le budget de fonctionnement serait amputé de 20 % !

Quel que soit la nature de votre contribution, nous en sommes chaleureusement reconnaissant.